

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 145/2026

Portant délégation à un conseiller municipal dans le domaine de la transition écologique, la biodiversité et l'environnement.

Le Maire de Crégy lès Meaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et des adjoints ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le tableau du conseil municipal du 24 juin 2026, installant Monsieur Annouar SAMSAMANI comme conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Ajagane VETRISSELVANE,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Annouar SAMSAMANI à compter du 01 octobre 2026,

ARRETE :

Article 1er : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Annouar SAMSAMANI, conseiller municipal, est délégué à la transition écologique, la biodiversité et à l'environnement et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à la performance énergétique, gestion des ressources, l'aménagement durable, la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments, l'adaptation climatique et le pilotage de projets intégrant des objectifs environnementaux.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Annouar SAMSAMANI, conseiller municipal, à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.